



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 FEVRIER 2020

Convocation le 04 Février 2020

Présents : Jean Claude FLACHAT, Maire ; Jean-Marc DECITRE, Michel LEGRAND, Bernard FARA, Marie-Jo SAVEL, Adjoints ; Bernard ORIOL, Jean-Philippe GENTHIAL, Jean-Claude BERNE, Claudette LAPLUME, Bruno REY, Pierre DURIEU, Valérie FARA-LEGRAND, Odette SEYTRE, Sébastien THOLOT, conseillers municipaux.

Absents non excusés : Frédéric MARGOTAT, conseillers municipaux.

Secrétaire de séance : Bruno REY; conseiller municipal.

Le compte-rendu de la réunion précédente est approuvé à l'unanimité.

2020-001 SUBVENTION 2020 A L'AFR

Vu la délibération du conseil municipal du 16 janvier 2009

Vu la convention du 16 janvier 2009

Vu l'avenant n°1 à la convention du 16 février 2016

Monsieur le Maire propose de verser une subvention à l'Association Familles Rurales qui assure la gestion des Centres Périscolaire et Accueil Loisirs pour le compte de la commune, au titre des dépenses de fonctionnement de ceux-ci, comme indiqué dans la convention du 16 Janvier 2009.

Pour l'année 2019 la subvention allouée était d'un montant de 72 635,00 €, Monsieur le Maire propose que pour l'année 2020, le montant de la subvention allouée à l'Association Familles Rurales de La Valla en Gier soit d'un montant de 72 635,00 €.

Où cet exposé, à la vue du budget prévisionnel et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- ✓ d'**allouer** une subvention de 72 635,00 € à l'Association Familles Rurales de La Valla en Gier pour l'année 2020
- ✓ d'**inscrire** cette dépense au budget 2020 article 6574.

Adopté à l'unanimité.

QUESTIONS DIVERSES

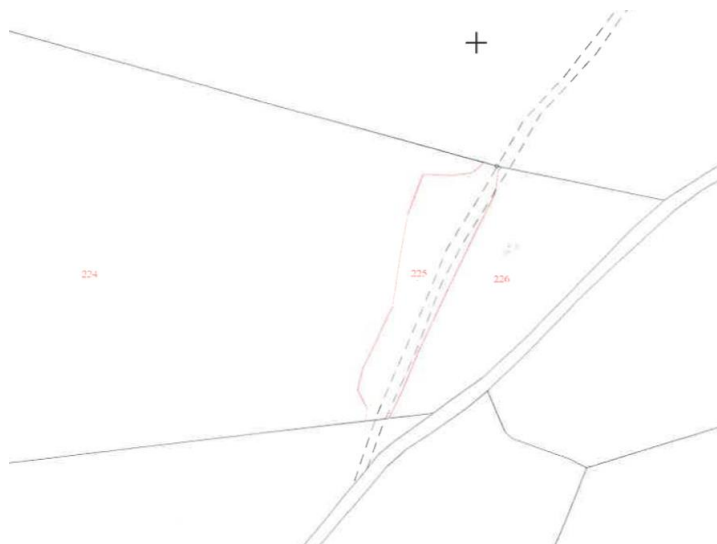
2020-002 Subvention 2020 A l'AFR

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le plan local d'urbanisme approuvé le 05 Octobre 2017,

Vu la promesse unilatérale de vente signée par Monsieur PONS Paul,

Monsieur le Maire indique que la voirie forestière de La Rivoire Tranche 2 est à présent terminée et qu'il y a lieu d'acquérir la place de dépôt cadastrée BM 225 d'une contenance de 1 097 m². La parcelle initiale BM 005 appartient à Monsieur PONS Paul dont la commune a reçu une promesse unilatérale de vente.





COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 FEVRIER 2020

Considérant que cette parcelle doit être acquise par la commune en tant que dépôt de bois desservant la piste forestière de La Rivoire, il convient de l'acheter à un prix de 329,10 € pour 1 097 m² soit 0,3 € /m².

Les frais notamment ceux liés à la rédaction et à l'enregistrement de l'acte seront à la charge de l'acquéreur (notamment taxe de publicité foncière et émoluments du Conservateur des Hypothèques).

Monsieur le Maire entendu, après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des votants décide :

- **d'approuver** l'acquisition de la parcelle énoncée ci-dessus à Monsieur PONS Paul pour une superficie de 1 097 m²;
- **d'autoriser** Monsieur le Maire à faire toutes les diligences nécessaires pour aboutir à la vente de ce terrain pour un prix de 329,10 €, hors droits et charges;
- **d'autoriser** Monsieur le Maire à signer toutes pièces se rapportant au dossier.
-

Séance levée à 10h20

A LA VALLA EN GIER, le 10 Février 2020

Le Maire

Jean Claude FLACHAT

Affiché le 10 Février 2020